



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels enseignants DPE

Réf. : DPE 2026 – N°24

Affaire suivie par : DPE 3 - Service Parcours
Professionnels

Courriel : ce.dpe3@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

	Rectorat		INSPE
I	DSDEN		Universités et IUT
I	78		Gds. Etab. Sup
I	91		CANOPE
I	92		CIEP
I	95	A	CIO
	Circonscriptions		CNED
	78		CREPS
	91		CROUS
	92		DDCS
	95		78
A	Lycées		91
A	78		92
A	91		95
A	92		DRONISEP
A	95		INS HEA
A	Collèges		INJEP
A	78		SIEC
A	91		Unités pénitentiaires
A	92		UNSS
A	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
	91		91
	92		92
	95		95
	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
	MELH		
	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
	ERPD		

Nature du document :

- ☒ Nouveau
☐ Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 4 p.
Annexe 0 p.
Total 4 p.

Versailles, le 5 mai 2026

Étienne Champion,
Recteur de l'académie de
Versailles

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Pour attribution

Mesdames et Messieurs les
Directeurs académiques des
services de l'Education Nationale,
les IA-IPR, les IEN

Pour information

**Objet : Habilitation à exercer les fonctions de directeur délégué
aux formations professionnelles et technologiques**

**Référence(s) : Décret n° 2016-657 du 20 mai 2016 modifiant
diverses dispositions relatives au changement de dénomination
des chefs de travaux en directeurs délégués aux formations
professionnelles et technologiques
Circulaire n° 2016-137 du 11-10-2016 parue au BOEN n° 37 du
13 octobre 2016**

POINTS CLES : PROCEDURE D'HABILITATION ET MODALITES D'AFFECTATION DES
DDFPT

DEPOT DES CANDIDATURES : DU 9 SEPTEMBRE AU 9 OCTOBRE 2026 (12H), VIA
COLIBRIS

CALENDRIER : 1^{ERE} REUNION D'INFORMATION LE 24 JUIN 2026
2^{NDE} REUNION D'INFORMATION LE 9 SEPTEMBRE 2026
RESULTATS LE 12 NOVEMBRE 2026

1. CANDIDATURES

1.1 Conditions d'éligibilité

Sont éligibles à la fonction de DDFPT **tous les enseignants titulaires** :

- Dont les compétences correspondent ou se rapprochent de celles décrites dans le référentiel métier de la circulaire DGRH ci-dessus référencée
- Justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 années pleines et entières dans l'enseignement ou la formation (en tant qu'enseignant contractuel ou en tant que titulaire ; l'année de formation en tant que fonctionnaire stagiaire n'est pas prise en compte)

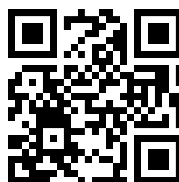
1.2 Modalités de candidature

Les candidats à cette fonction devront constituer un dossier de candidature comprenant :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation, adressée à monsieur le Recteur de l'académie de Versailles, sous couvert du chef d'établissement d'exercice
- Un rapport d'inspection récent
- Un document dans lequel sont consignés les éléments d'un projet relatif à l'exercice des fonctions de DDFPT

Le dossier de candidature devra être déposé via le lien suivant : <https://edurl.fr/606j0HMe>

PARCOURS PROFESSIONNEL / RH - DPE - [Rentrée 2027] Candidature à l'habilitation à exercer les fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT)



2. EXAMEN DES CANDIDATURES

La maîtrise des compétences attendues d'un DDFPT est évaluée par une commission académique placée sous la responsabilité du Recteur d'académie, dans le cadre d'un dispositif d'habilitation.

La commission est composée d'un représentant du Recteur qui en assure la présidence, de membres issus des corps d'inspection, de personnels de direction, et de DDFPT titulaires de la fonction. Elle est divisée en quatre sous-commissions organisées par secteur d'activité :

- Secteur industriel
- Secteur STL – STMS – SBSSA – biotechnologies
- Secteur tertiaire
- Secteur hôtellerie-restauration

Les sous-commissions examinent préalablement les dossiers de candidature, en réalisent une première sélection et reçoivent en entretien les candidats retenus afin de valider leur maîtrise des compétences attendues.

Les candidats dont l'habilitation arrive à échéance au 31 août 2027 doivent en demander le renouvellement.

La commission académique arrête la liste définitive des candidats habilités aux fonctions de DDFPT.

3. AFFECTATION

Les candidats reconnus aptes à exercer les fonctions de DDFPT sont inscrits sur une liste d'habilitation pour une durée de trois ans et, selon les cas :

- Pourront être affectés pour une année probatoire sur un poste dans le cadre du mouvement spécifique national

- Pourront assurer de manière temporaire la fonction de DDFPT sur un poste de l'académie de Versailles libéré après le mouvement, par l'intermédiaire d'une délégation fonctionnelle
- Seront retenus comme candidats potentiels au mouvement pour les années suivantes, auquel ils devront confirmer leur participation

Les candidats inscrits sur la liste d'habilitation qui n'ont pas pu être affectés par le mouvement ou n'ont pas participé à celui-ci à l'issue des trois ans, devront solliciter le renouvellement de leur habilitation.

Le maintien dans la fonction de DDFPT est confirmé par le Recteur à la fin de l'année probatoire, sur la base d'un rapport d'activité relatif à l'année écoulée rédigé par le DDFPT et à l'issue d'un entretien d'évaluation réalisé conjointement par le corps d'inspection compétent et le chef d'établissement.

4. CALENDRIER

Mercredi 24 juin 2026 de 13h30 à 16h30	Réunion d'information aux missions de DDFPT et à l'habilitation (Lycée La Bruyère Versailles)
Mercredi 9 septembre 2026 de 13h30 à 16h30	Réunion d'information aux missions de DDFPT et à l'habilitation (Rectorat, salle Ginette Kolinka)
Du mercredi 9 septembre au vendredi 9 octobre 2026 (12h)	Envoi du dossier de candidature complet, via la démarche Colibris dédiée
Du lundi 12 octobre au Au vendredi 16 octobre 2026 (12h)	Etude des dossiers par les quatre sous-commissions académiques
Vendredi 16 octobre 2026	Envoi des convocations aux candidats retenus pour un entretien
Du lundi 2 novembre Au vendredi 6 novembre 2026	Sessions d'entretien par les sous-commissions académiques
Mardi 10 novembre 2026	Tenue de la commission académique d'habilitation
Jeudi 12 novembre 2026	Publication sur l'intranet Ariane des listes d'habilitation à exercer les fonctions de DDFPT

Vous trouverez ci-dessous les liens de pré-inscription aux réunions d'information aux missions de DDFPT et à l'habilitation :

- ✓ Mercredi 24 juin 2026 de 13h30 à 16h30 - Lycée La Bruyère Versailles (78)

Dispositif EAFC 25A0251859 : Publié jusqu'au 20 mai 2026 (date de fin des inscriptions)

<https://extranet.ac-versailles.fr/sofia-fmo-acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/62756/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/96947|01|S1|2026-06-24 13:30:00|2026-06-24 16:30:00>

- ✓ Mercredi 9 septembre 2026 de 13h30 à 16h30 - Salle Ginette Kolinka au rectorat de Versailles (78)

Dispositif EAFC 25A0255055 : Publié jusqu'au 27 mai 2026 (date de fin des inscriptions)

<https://extranet.ac-versailles.fr/sofia-fmo-acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/62763/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/101885|01|S1|2026-09-09 13:30:00|2026-09-09 16:30:00>

Les personnels intéressés par la formation du 9 septembre 2026 ne s'étant pas inscrits avant le 27 mai 2026 auront la possibilité de le faire ultérieurement, lors de l'ouverture du plan académique de formation 2026-2027. La présente circulaire sera modifiée pour leur permettre d'avoir accès au lien de pré-inscription.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large communication de la présente circulaire auprès des personnels enseignants placés sous votre autorité.

Pour le Recteur et par délégation
La directrice des ressources humaines

Nathalie LAWSON